

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

**Premiers actes du commissaire – Actuellement, le financement, par les sociétés, de plans sociaux portant sur les créances privilégiées des travailleurs n'est pas possible**

Küsnacht-Zurich, le 14 décembre 2001. Au cours de la semaine de référence, le commissaire de SAirGroup, SAirLines, Swissair Schweizerische Luftverkehr AG et Flightlease AG, Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, et son équipe ont poursuivi leur activité antérieure dans une nouvelle optique. L'octroi du sursis concordataire définitif a considérablement étendu les attributions du commissaire. Actuellement sont créées les conditions organisationnelles permettant de traiter les annonces de créances qui seront reçues à la suite de l'appel aux créanciers prévu le 9 janvier 2002. Les dossiers relatifs au sursis concordataire de Swisscargo AG et Cargologic AG ont été remis le 8 décembre 2001 à Transliq AG, le commissaire de ces deux sociétés. En ce qui concerne SAirLines, la marche à suivre en commun a fait l'objet d'une concertation avec Roger Giroud, co-commissaire de cette société.

A l'occasion de la réunion de la "task force" Personnel Swissair, le commissaire a réaffirmé sa position, à savoir qu'il ne lui était pas possible, pour d'impératives raisons légales, d'accorder un traitement préférentiel à certaines catégories de créanciers. A l'heure actuelle, le financement, par les sociétés, de plans sociaux portant sur les créances privilégiées des travailleurs lui est donc interdit, ainsi qu'il en a notamment informé les collaborateurs et préretraités par lettre du 25 octobre ([www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch), Informations aux collaborateurs et préretraités). Sous réserve que, fin mars 2002, le projet "Phénix Plus" soit définitivement mis en œuvre, et dès qu'il sera acquis avec certitude que les créances privilégiées des travailleurs sont couvertes par les actifs des sociétés, il sera possible de prendre en considération un éventuel financement de plans sociaux.

\*\*\*

Pour de plus amples informations:

- Site Web du commissaire provisoire: [www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88